

Quartier Rousseau, Tubières, Plan pinet, Chemin des sources, Chemin des Rouvières, chemin des culasses

Présents :

Monsieur Vincent BRUN,

Monsieur Philippe BUFFIER,

En leur qualité de référents du quartier N°2

Monsieur Nicolas SINE

En sa qualité de représentant de la mairie pour le quartier 2

Madame Joy MASULLI sera la secrétaire de séance

Une quarantaine de riverains des quartiers de Rousseau, la Culasse, les 3 premières maisons à gauche en descendant le chemin de Vauloube depuis la route de St Paul, La route de St Paul depuis l'intersection de Maupas jusqu'à la jonction vers Plan Pinet, Plan Pinet, les Tubières, les Crêtes et Rousseau.

La réunion débute à 18 heures.

Une présentation de bienvenue est faite par les référents du quartier.

L'objet de la présente réunion est annoncé, elle consiste à pouvoir faire remonter un certain nombre de désidératas des riverains du quartier N° 2

Un rappel est fait sur le fait que les référents de quartiers ne sont pas là pour régler les problèmes de voisinages et que cela incombe aux forces de l'ordre, police municipale ou gendarmerie.

Ces réunions permettront également de faire redescendre les informations émanant de la mairie envers les riverains du dit quartier.

Les points suivants sont abordés :

• **Problème de ruissellement et problème hydraulique :**

- Problème d'écoulement des eaux sur la route de St Paul : entretien des caniveaux : la compétence relève du département, s'agissant d'une

départementale. Il est signalé par certains riverains concernés que les caniveaux ne sont pas entretenus.

- Problème de ruissellement des eaux sur l'annexe de P lan Pinet :
Sur ce second point une étude a été menée par un bureau d'étude, en lien avec les services techniques, dans l'attente d'en savoir plus sur ce qu'il en ressort.

-alimentation en eau au vu de la sécheresse : l'effort de chacun permettra de stabiliser les ressources.

- **Ramassage des ordures ménagères :**

- Problème lié au positionnement des containers de tris sélectifs à la jonction entre le chemin des crêtes et celui de rousseau : le positionnement actuel ne permet pas aux véhicules de stationner sans encombrer la voie. Il en est de même lors du ramassage des bacs de tris sélectifs.

Il est indiqué aux riverains que le passage au système incitatif de tris sélectifs devrait être opérationnel en 2023 avec des bacs de tris mis en place au porte à porte et une poubelle de déchets ultimes sous le régime d'un système incitatif de tris avec paiement au poids sur le restant en ordures ménagères résiduelles.

Il est également indiqué par un riverain qu'en 2023 il ne sera pas plus possible de mettre de fermentescible à la poubelle.

L'année 2023 sera une "année blanche" de la RI, on continuera de payer notre TEOM comme maintenant mais la CCPF nous fournira les montants que "l'on aurait à payer en ces de RI", pour que tout le monde se rende compte s'il sera gagnant ou perdant avec ses habitudes de gestion des déchets et surtout laisser le temps de s'améliorer avant le passage à la vraie RI facturée en 2024.

A partir du 1er janvier 2024, tout le monde doit disposer d'une solution de compostage, charge à la CCPF de fournir des moyens (composteurs notamment).

Pour plus de détails, une intervention est prévue en conseil municipal du 21 juillet sur la RI par un agent de la CCPF, Anne GUY. Diffusé en direct sur Facebook.

Il est signalé la difficulté de vidage du tri sélectif l'été, avec l'afflux touristique, ceux-ci débordent et la communauté de commune ne souhaite pas mettre en place un second passage hebdomadaire.

- **Dangerosité de certains chemins / accès :**

Il est signalé à l'assemblée que l'impasse en bas du chemin de plan pinet est particulièrement dangereuse à sa sortie du fait de la descente de certains véhicules à allure soutenue.

Il est également indiqué que ce chemin est utilisé par les chasseurs de la société de chasse bagnolaise et que ces derniers roulent vite et qu'il serait nécessaire de leur faire un rappel sur la vitesse à respecter sur ce chemin.

Le même problème de vitesse est signalé sur le bas du chemin des Tubières.

Depuis les nouvelles constructions sur le chemin des crêtes, il est également fait état de difficulté à se croiser à 2 voitures sur le chemin.

Le chemin des culasses est signalé comme étant endommagé, avec également des problèmes liés à la vitesse des usagers.

L'aménagement d'espace « refuge » pour que les véhicules puissent se croiser est souhaité pour l'ensemble des chemins où la difficulté de se croiser est signalée, cependant beaucoup de terrains sont privés et cela engendrera une difficulté dans la faisabilité de ces aménagements.

Il est également signalé des difficultés au niveau de l'intersection du chemin de Rousseau et de la D4, le busage n'étant pas assez long, les véhicules sont obligés de se déporter sur la gauche pour emprunter le chemin

La question est posée de savoir si l'alignement existe.

La question est posée de l'accès des pompiers dans le vallon des tubières au vu de l'exiguïté du chemin et pourtant les permis de construire sont accordés. Il est demandé de faire remonter ce point à la mairie.

Il est indiqué l'affaissement non résolu du bas du chemin de plan pinet où un piquet de signalisation a été mis en place mais aucuns travaux réalisés depuis plusieurs mois. Ce point a été signalé par les riverains à la mairie.

Il est demandé à la mairie s'il serait possible de rogner un peu le bas du chemin des Baumettes depuis son passage en sens inverse, le virage étant très serré.

Il est demandé la mise en sens unique de certains chemins par certains riverains, ce qui demanderait moins d'aménagements que des refuges. Ce point ne requière pas l'unanimité des riverains présents, un vote à main levée étant proposé. Certains riverains indiquant que la vitesse augmenterait de fait.

Monsieur le maire étant présent dans l'assemblée, cette question lui est directement posée, ce dernier indique que techniquement tout est possible mais il est nécessaire de récupérer un consensus qui risque d'aller à l'encontre de l'intérêt général.

Il est indiqué cependant que notamment sur le chemin de plan pinet, poliment les véhicules se mettent sur le côté pour laisser passer les véhicules en sens inverse.

Il est signalé pour le bas du chemin des Tubières la disparition d'un miroir aménagé par un propriétaire privé et au vu du manque de visibilité à cet endroit, il serait souhaitable que la mairie puisse en mettre un nouveau. Une demande de miroir est également faite sur le haut du chemin là où ce dernier se rétrécit sur la gauche en épingle à cheveux.

- **Compostage :**

Certains riverains se plaignent de devoir payer un bac de compostage 15 euros.

Il est indiqué aux riverains que c'est une opportunité et non une obligation.

- **Accueil des nouveaux arrivants :**

Il est souhaité la réalisation d'un livret d'accueil à destination des nouveaux riverains pour leur expliquer la vie du village.

- **Taxe d'aménagement :**

Il est signalé le prix exorbitant de cette dernière.

- **Débroussaillage :**

Chemin des culasses : sur l'amont du chemin il est également souhaité de faire rappeler aux riverains concernés la nécessité d'abattage de certains arbres dangereux.

Il est également indiqué que la mairie faisait du débroussaillage sur le chemin de l'Ubac mais que les végétaux restaient sur place et que personne ne les ramassaient, de l'abattage a également été réalisé mais les troncs sont restés sur place.

D4 : il est également indiqué un défaut de nettoyage des herbes hautes malgré la présence d'une épareuse à Bagnols. Il est indiqué que c'est une départementale et que la compétence relève du département et non de la commune.

Il est signalé que certains arbres touchent les fils électriques. EDF entre sur les terrains privés pour procéder aux coupes nécessaires.

- **Urbanisme :**

Il est demandé si le chemin des Tubières est privé ou communal. Qui a la responsabilité en cas d'accident au vu de l'étroitesse de ce dernier. Il est demandé aux riverains de se rapprocher des services d'urbanisme compétent en la matière.

Il est demandé quelle est la largeur minimum d'un chemin à respecter ? La règle des 4mètres n'est pas respectée à plusieurs endroits. Qu'en est-il en cas d'élargissement des voies, cela se fait-il en limite de terrain ou une emprise sur le bornage existant est réalisée ?

- **Tout à l'égout :**

Certains riverains demandent si ce dernier sera mis en place prochainement pour les quartiers non raccordés. Il est indiqué aux riverains que lorsque ce dernier sera mis en place il y aura obligation de s'y raccorder.

Monsieur le maire étant présent dans la salle a pu apporter certains éléments de réponses aux points suivants :

- **Containers à ordures ménagères :**

le passage au système incitatif permettra la disparition de l'actuel container en porte à porte et sera remplacé par un container en porte à porte de tris sélectif dit jaune dans lequel il sera possible également de mettre le papier. Pour le verre il faudra se déplacer vers les colonnes à verres disponible sur le territoire. L'attention est attirée sur le système incitatif à savoir que le relevé de tonnage se fera à la levée et qu'il vaudra mieux le sortir lorsque celui-ci est plein. Le changement de certaines pratiques va devoir se mettre en place. Aujourd'hui le système actuel ne tient pas compte du comportement vertueux de produire ou non des déchets.

Tout le monde doit se responsabiliser.

- **Largeur des voiries :**

Il est répondu qu'il n'y a pas d'arrêté d'alignement à Bagnols. On ne peut pas enlever des droits à bâtir aux propriétaires.

- **Nettoyage des bords de route RD4 :**

le curage des fossés va être réalisé prochainement sous la compétence du département car cela pose des problèmes de ruissellement.

La question est posée pour les autres chemins, il est indiqué que le busage et l'élargissement des chemins peut être réalisé mais qu'il faut faire des campagnes (budgétaires ?) et que cela doit se budgéter.

Pour les coupes d'herbes, il a été demandé de les différer au mois de juillet, pour favoriser la biodiversité, 80% des insectes ayant disparus.

- **Problèmes de voiries :**

Pour le chemin des culasses, une demande de rebouchage des trous va être faite au service concernée.

Arbres à couper en amont du chemin des culasses : la question a été posée à la police municipale afin de savoir à qui en incombe la charge, elle relève de la sphère privée.

Chemin / vallon des Tubières : réseau racinaire, il est demandé également de pouvoir faire reboucher les trous.

Il est indiqué que la mairie peut goudronner un chemin sans pour autant que cela change sa destination (privée ou appartenant au domaine public).

Concernant la question du tout à l'égout, il est indiqué que le choix est stratégique, et qu'il y a un ratio qui se calcule entre le nombre de raccordés et le coût de ce dernier. Qu'une fois qu'il est mis en place, les riverains auront deux ans pour s'y raccorder. Ce sera alors une obligation à la charge du propriétaire.

Concernant la question de l'eau, cela nécessite de gros aménagements pour pouvoir créer du stockage.

Il est également rappelé que les gens qui ont des droits à bâtir les font valoir.

La commune a beaucoup de contentieux avec des aménageurs car il y a beaucoup de refus de permis.

La station d'épuration est prévue pour 5200 foyers.

Un peu moins de 1000 sont raccordés. Elle a été surdimensionnée. Pour tous ceux qui sont raccordés le coût est élevé au vu de son surdimensionnement et du peu de maisons actuellement raccordées.

- **Accès à l'eau :**

Concernant le point sur l'eau, il est important de pouvoir sécuriser la ressource en eau, de développer l'eau agricole. Il y a la volonté de développer une ZAP mais pour cela il faut pouvoir donner accès à l'eau agricole.

Sur Bagnols il y a encore des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable mais utilisent des puits.

Il est important aujourd'hui de sécuriser la consommation de ces gens-là et de permettre leur raccordement.

- **Enterrement des fils électriques :**
il est indiqué que certains le sont déjà.
- **Nuisances sonores :**
Il est signalé le problème des propriétaires qui font de la location saisonnière, la question est posée de savoir quoi mettre en place pour lutter contre les nuisances sonores. Cette problématique incombe aux forces de l'ordre. Il ne faut pas hésiter à appeler la gendarmerie et à insister, afin qu'ils se déplacent.
- **livret d'accueil des nouveaux arrivants :**
il est indiqué qu'un accueil des nouveaux arrivants est prévu en septembre avec la remise d'une clé USB.

Certains riverains des Tubières nous ont fait part de réunions en petits comités dont la dernière le 23 Juin 2022 alors que la première réunion du quartier 2 était déjà fixée au 27 Juin. Sans être opposés à des discussions entre voisins immédiats, les référents demandent à chaque riverain du quartier 2 de transmettre leurs informations directement sur Facebook (Résider et communiquer dans le quartier 2 à Bagnols en Forêt) rubrique Evénements ou par courriel à Vincent Brun : rdq2b.bef@gmail.com et Philippe Buffier : rdq2a.bef@gmail.com

Enfin, il est regrettable que des petits comités se créent dans la salle, en cours de réunion, et qu'il est souhaitable de continuer la discussion de manière collégiale.

Les remerciements sont adressés à l'ensemble des riverains présents, et à Monsieur le Maire qui a pu apporter quelques réponses aux questions posées, un pot de bienvenue est proposé.

La réunion se clôture à 20 heures.

Les Référents :

BRUN V.



BUFFIER P.



La secrétaire de séance

MASULLI J.

